

Pour une politique publique nationale de santé- environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe CFE-CGC

Il ne peut plus y avoir de doutes. Un environnement dégradé affecte négativement et durablement notre état de santé. Que ce soit au sein de nos entreprises, nos habitations, nos écoles, nos villes, nos banlieues, nos campagnes, ou ailleurs.

Avec cet avis, ce sont désormais les trois assemblées de la République qui auront traité de la thématique Santé Environnement. Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirmait déjà en 1999 que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé », les auditions ont démontré que dans notre pays, la prise en compte effective de ces enjeux n'est que très récente. En matière de politiques publiques de Santé Environnement et pour répondre à l'attente de la société face à ces enjeux, le ministère de la transition écologique, ainsi que celui des solidarités et de la santé ont fait le choix de la planification pluriannuelle. Pouvons-nous nous satisfaire des politiques publiques en vigueur ? Sont-elles suffisamment proactives ? Effectives ? Durables ? Soutenables ?

Chacun se forgera ses convictions après les éclairages apportés par cet avis.

Le constat que nous partageons aujourd'hui révèle plusieurs carences qu'il faudra résorber pour garantir une meilleure accessibilité à la santé pour toutes et tous. Il reviendra au futur gouvernement de faire siennes nos préconisations, et d'engager une stratégie territorialisée pour répondre aux déserts médicaux en métropole et dans les Outre-mer, mais aussi protectrice, juste et équilibrée, en y allouant des moyens humains et financiers adéquats, notamment pour la prévention, la recherche et la formation. En outre, la reconnaissance des métiers de la santé devra passer par une nette amélioration des salaires, une meilleure valorisation des compétences et des formations accrues.

Nous remercions sincèrement et chaleureusement les rapporteuses pour la qualité des recommandations proposées, mais aussi pour la méthode constructive de travail qui a prévalu, notamment pour leur écoute active des propositions et amendements formulés par les membres de la commission.

Nous saluons particulièrement la préconisation 4 relative à l'impératif de croisement des données de santé et des données environnementales, source d'une meilleure compréhension des risques potentiels.

Nous apportons notre soutien aux préconisations 5 et 6 relatives à la formation initiale et continue des plus jeunes jusqu'aux professionnels impactés par les risques en santé environnement.

Nous soutenons également le bloc des préconisations qui vise à la consolidation des politiques publiques et de la gouvernance de la santé environnement au niveau territorial. C'est en démultipliant les actions concrètes dans les territoires, tout comme dans les entreprises au sein desquelles l'accès au service santé au travail est à renforcer,

en formant et informant les populations sur l'état de l'environnement et les bons comportements que nous parviendrons collectivement à réduire les effets dévastateurs des expositions dangereuses.

Enfin, la CFE-CGC rappelle son attachement à une contribution de l'industrie de la santé à l'amélioration de la Santé Environnement, tant quantitativement que qualitativement.

Le groupe CFE-CGC a voté favorablement l'avis.